



## Assemblée générale

Distr. générale  
15 août 2023  
Français  
Original : anglais

### Soixante-dix-huitième session

Point 67 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

## **Résoudre les paradoxes du développement en Afrique dans les domaines du financement, de l'énergie et des systèmes alimentaires**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/270](#) de l'Assemblée générale. Il propose une analyse de trois paradoxes inhérents aux systèmes financiers, énergétiques et alimentaires, qui entravent le développement de l'Afrique, ainsi que des effets qui en découlent depuis 2022. Les pays africains, qui possèdent d'importantes ressources financières et sont amplement dotés en ressources naturelles, se trouvent cependant aux prises avec le surendettement, le manque d'accès à l'énergie et une insécurité alimentaire prononcée. Partant de ce constat, le présent rapport rend compte du rôle que peuvent jouer la mobilisation des ressources nationales, susceptible de changer la donne, les systèmes énergétiques et alimentaires, comme moteurs, et les systèmes nationaux (dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 16) en tant que catalyseurs du développement. Il comporte également des recommandations relatives aux réformes qu'il convient d'engager pour résoudre les trois paradoxes susmentionnés, de manière à libérer le potentiel dont dispose le continent en matière de développement durable.

\* [A/78/150](#).

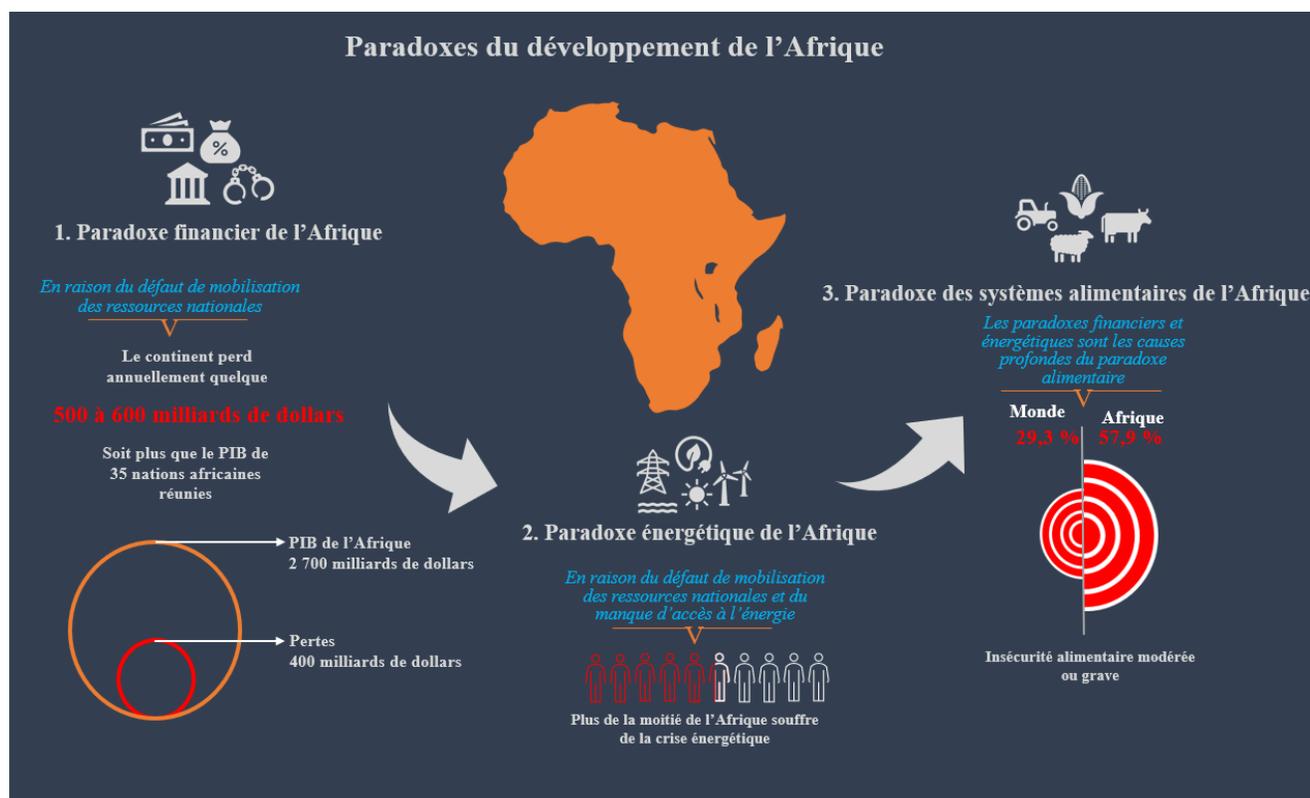
\*\* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



## I. Introduction

1. L'Afrique se caractérise par des niveaux de développement durable relativement faibles et par une pauvreté omniprésente dans de nombreuses régions, alors qu'elle dispose d'importantes ressources. En dépit des progrès accomplis durant la dernière décennie, le continent reste l'une des régions en proie aux plus grands problèmes de développement. Le potentiel de développement du continent est entravé par trois paradoxes qu'amplifie un système financier et commercial international inéquitable : alors qu'ils abondent en ressources financières et naturelles, les pays africains souffrent du surendettement, n'ont pas accès à l'énergie et doivent faire face à des taux élevés d'insécurité alimentaire. Ces trois paradoxes, qui sont interconnectés, forment également une chaîne dans laquelle le paradoxe financier alimente et amplifie le paradoxe énergétique qui, à son tour, aggrave le paradoxe alimentaire (voir figure I). De ce fait, l'on ne peut résoudre les paradoxes énergétique et alimentaire qu'en s'attaquant au point de départ de la chaîne, ce qui explique pourquoi l'insécurité alimentaire demeure une source de préoccupation majeure en Afrique malgré des actions menées depuis plusieurs décennies. Les mesures généralement prises pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire n'ont pas pris en compte les paradoxes financier et énergétique qui sont à l'origine du paradoxe alimentaire.

Figure I  
La chaîne des paradoxes



Source : Calculs effectués au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, sur la base de données provenant de la Banque mondiale (Base de données des indicateurs du développement dans le monde), de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation), de la Division de statistique (Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Political Economy and Research Institute de l'Université du Massachusetts.

Abréviation : PIB = produit intérieur brut.

2. Un certain nombre de facteurs internes et externes ont favorisé l'apparition de ces paradoxes. L'un des plus déterminants est la structure des économies africaines, qui a été héritée du colonialisme et est fortement orientée vers les marchés extérieurs. Cette structure visait essentiellement à assurer le prélèvement des excédents des économies africaines au profit des économies avancées. De ce fait, en dépit des mesures initialement prises par les États pour diversifier leurs économies et promouvoir l'industrialisation, l'élaboration des politiques a obéi à des modèles économiques et commerciaux axés sur les exportations de produits de base, particulièrement depuis les années 80. Cet état de fait a empêché les pays africains de rechercher, au-delà des industries extractives, des dynamiques économiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie, d'où la formation d'un tissu économique sans grande envergure, qui ne permet pas au continent de d'exploiter avec profit les stimuli internes de la croissance ou de réagir aux chocs extérieurs. Les structures néocoloniales, qui continuent de prévaloir dans le système financier et commercial international, favorisent à la persistance de ce modèle.

3. Le caractère structurel et séquentiel du problème exige la création d'une chaîne de valeur qui permette de démanteler la chaîne des paradoxes. Le financement du développement, qui doit permettre de résoudre les problèmes au point de départ de la chaîne, est la clé du déclenchement d'un effet domino. Il convient d'opérer un changement de paradigme de manière à privilégier la mobilisation des ressources nationales, qui changera la donne. La mise en place de systèmes nationaux grâce auxquels les pays africains pourront mieux maîtriser et gérer leurs flux économiques et financiers constituerait un véritable pas en avant vers le déblocage du financement de l'énergie, de la technologie énergétique et, partant, de l'accès à l'énergie. L'énergie deviendrait alors un moteur du développement, en jouant un rôle clé dans la transformation des systèmes alimentaires et la réalisation d'avancées dans de nombreux domaines, allant de la santé et de l'éducation à l'industrialisation et à la création d'emplois décents. Ce n'est qu'à cette condition que les pays africains pourront résoudre efficacement le paradoxe alimentaire et promouvoir la résilience.

4. Pour que la mobilisation des ressources nationales puisse changer la donne, que l'énergie soit un moteur du développement et que la transformation des systèmes alimentaires mène à la résilience, les institutions publiques doivent devenir des catalyseurs du changement. Des institutions publiques efficaces, guidées par des cadres directeurs et des dispositifs d'application du principe de responsabilité fiables et transparents s'imposent si l'on veut garantir l'efficacité des actions de développement et multiplier leurs retombées. La mise en œuvre de cette chaîne de valeur constitue une étape indispensable sur la voie de la libération du potentiel de développement de l'Afrique et du renforcement de la capacité de la classe moyenne du continent à concrétiser la vision exprimée dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

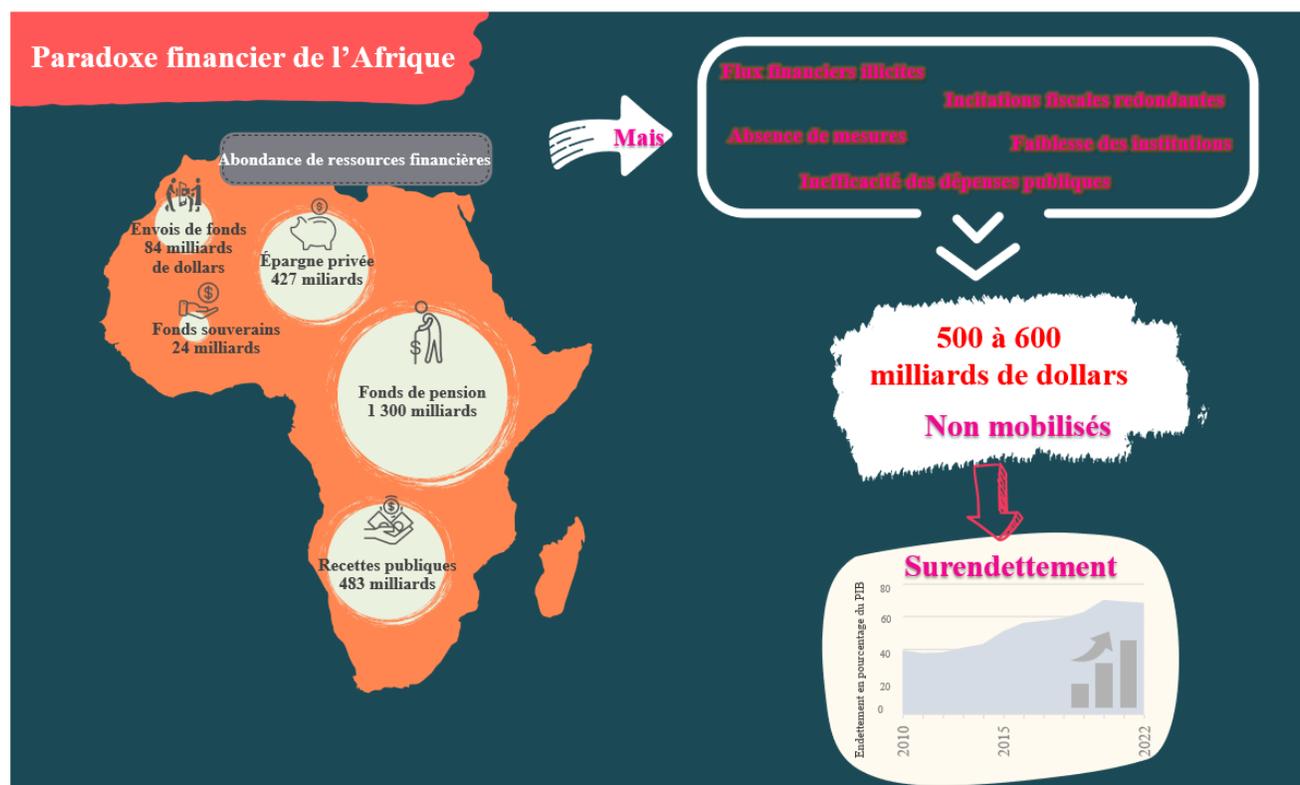
## **II. Le triple paradoxe**

### **A. Abondance de ressources financières mais situation de surendettement**

5. Le paradoxe financier de l'Afrique est marqué par le contraste suivant : le continent fait face à un surendettement chronique alors que, dans le même temps, il est un prêteur net vis-à-vis du reste du monde ; il perd davantage du fait des flux financiers illicites et des investissements étrangers réalisés par des investisseurs institutionnels nationaux qu'il ne reçoit des sources extérieures (voir graphique II). Cette dichotomie déconcertante s'explique par le fait que les pays africains sont en

mesure de générer d'importantes ressources financières mais incapables de les mobiliser. Si elles étaient pleinement exploitées et efficacement utilisées, ces ressources pourraient permettre de répondre de efficacement aux besoins de la région en matière de développement et de financement.

Figure II  
Le Paradoxe du financement en Afrique



Source : Calculs réalisées au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, sur la base de données provenant de la Banque mondiale (Base de données des indicateurs du développement dans le monde), de la BAD, de l'OCDE, du Political Economy and Research Institute de l'Université du Massachusetts et de la publication des Nations Unies intitulée *Le financement du développement à l'ère de la COVID-19 : la primauté de la mobilisation des ressources nationales*.

Abréviation : PIB = produit intérieur brut.

6. Le développement de l'Afrique a souvent été perçu comme étant tributaire de l'aide internationale. Il reste que ce point de vue ne prend pas en compte le fait essentiel que l'Afrique finance déjà une part importante de son développement au moyen des recettes fiscales et non fiscales et de l'épargne intérieure, qui comptaient pour plus des trois quarts du financement total en 2021 et représentaient plus de 20 fois la valeur de l'investissement étranger direct et plus de 30 fois la valeur de l'aide publique au développement<sup>1</sup>. Par ailleurs, le continent perd entre 500 et 600 milliards de dollars par an, qui sont générés par l'Afrique mais ne sont pas mobilisés.

7. L'importance excessive accordée par la communauté internationale aux sources de financement extérieures a compromis la recherche de solutions endogènes et locales aux problèmes de développement durable du continent. L'Afrique dispose d'importantes sources de financement qui n'ont pas encore été pleinement exploitées.

<sup>1</sup> OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable* (2023).

Il s'agit notamment de fonds de pension, de fonds d'assurance et de fonds souverains qui sont, dans une large mesure, investis à l'étranger. Par exemple, le Botswana et la Namibie, deux pays dotés d'importants fonds de pension, ont investi plus de la moitié de leurs avoirs à l'étranger. Étant donné que les fonds de pension s'élèvent à eux seuls à environ 1 300 milliards de dollars, le fait qu'ils ne soient pas mobilisés se traduit par un manque à gagner d'au moins 100 milliards de dollars, qui pourraient être investis dans des projets de développement. Les envois de fonds, qui ont atteint 100 milliards de dollars en 2022, ne sont pas non plus suffisamment exploités pour le développement du continent. Du fait de l'opinion classique selon laquelle les envois de fonds ne constituent pas une ressource nationale susceptible d'être mobilisée, ils ne sont pas gérés comme une source potentielle de financement, même si au moins 25 % des envois de fonds peuvent être mobilisés pour l'épargne ou l'investissement. Certains pays ont aussi accumulé des réserves de change excessives, qui entraînent des coûts d'opportunité considérables pour le développement.

8. Outre les sources de financement potentielles inexploitées, les ressources perdues en raison de l'inefficacité des systèmes de mobilisation des ressources nationales, y compris l'inefficacité des dépenses publiques et la redondance des dépenses fiscales, s'élèveraient à au moins 116 milliards de dollars par an<sup>2</sup>. Les flux financiers illicites drainent également des ressources vitales pour le continent, soustrayant chaque année au développement environ 88,6 milliards de dollars.

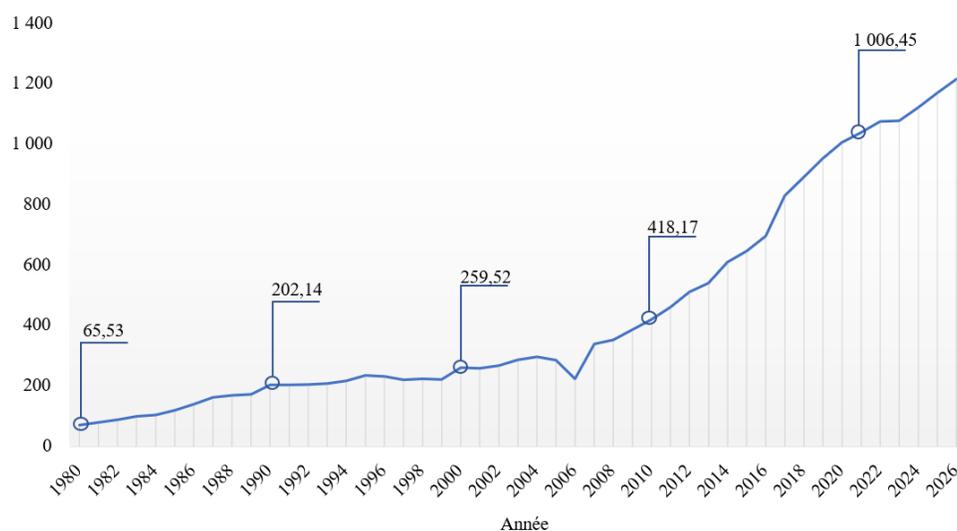
9. En conséquence directe de la fuite d'une partie substantielle des ressources financières de la région, de nombreux pays africains doivent recourir à des emprunts à l'étranger, souvent à des coûts exorbitants, pour financer leur croissance, leur transformation structurelle et leurs investissements dans les secteurs sociaux (voir figure III). Cette pratique a entraîné une hausse continue des niveaux de la dette, même si ces derniers restent inférieurs aux moyennes enregistrées durant la crise de la dette des années 80. L'évolution de la composition de la dette extérieure constitue un risque supplémentaire : la part des emprunts sur le marché est passée de 27 % en 2011 à 56 % en 2021. Cette situation suscite des inquiétudes concernant la soutenabilité de la dette du continent, puisque les conditions des emprunts sur le marché ne sont pas aussi avantageuses pour les pays africains que celles de la dette bilatérale multilatérale et publique.

---

<sup>2</sup> Christian von Haldenwang, Agustín Redonda et Flurim Aliu, *Shedding Light on Worldwide Tax Expenditures: Global Tax Expenditures Database Flagship Report 2021* (Bonn (Allemagne), Institut allemand de développement, 2021).

Figure III  
**Évolution de la dette publique extérieure totale en Afrique**

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : BAD, Portefeuille de données. Consultable à l'adresse suivante :

<https://projectsportal.afdb.org/dataportal/?lang=fr>.

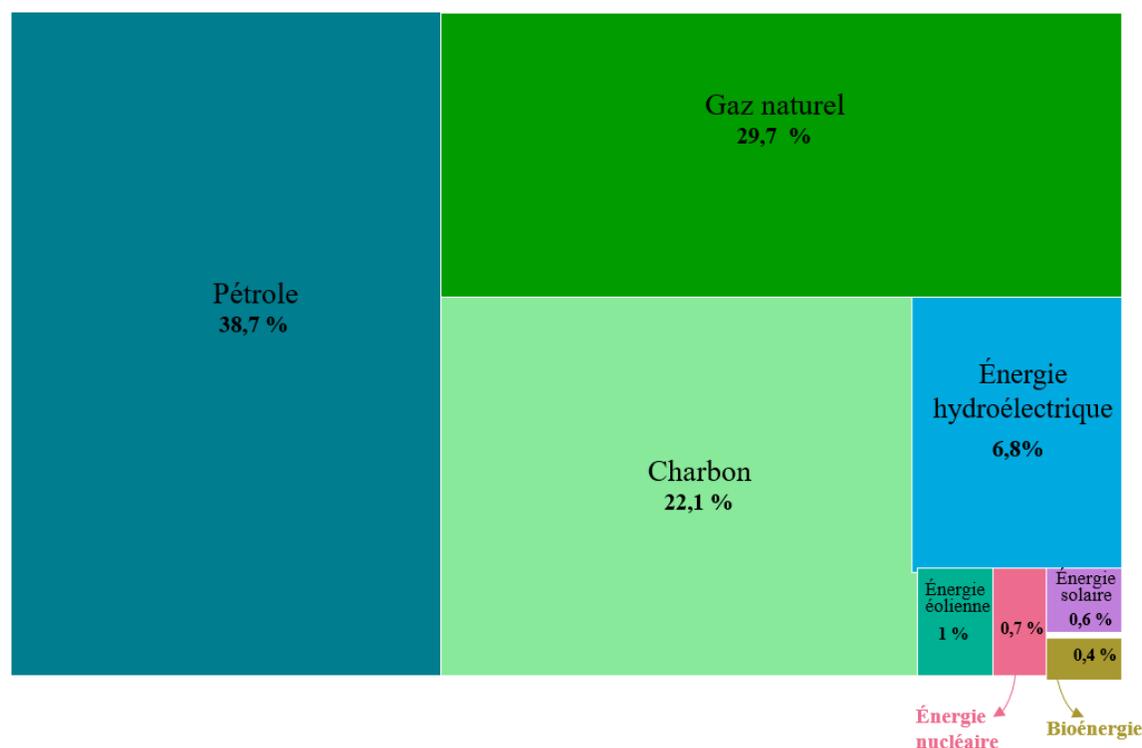
10. Sur cette toile de fond, les perturbations économiques causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le conflit armé en Ukraine ont aggravé l'endettement du continent, 63 % des pays africains présentant un risque élevé de surendettement ou se trouvant déjà en situation de surendettement et faisant l'objet d'initiatives d'allègement de la dette. Par exemple, à la fin de 2022, le Ghana s'est trouvé en défaut de paiement de sa dette extérieure, estimée à 28,4 milliards de dollars, situation qu'a connue la Zambie en 2020, pour une dette extérieure de 17 milliards de dollars. Si le Ghana a réussi à restructurer sa dette intérieure de 10,5 milliards de dollars et s'est engagé à restructurer ses dettes bilatérales au titre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, le pays doit encore parvenir à un accord avec le Fonds monétaire international sur un plan de sauvetage. D'autre part, le gros de la dette souveraine des pays africains devrait arriver à échéance en 2024 et 2025. Cette situation suit un schéma classique dans lequel la vulnérabilité de la dette tend à s'aggraver dans les périodes de crises et de chocs extérieurs. Elle illustre la gravité de la situation de la dette en Afrique, qui est de nature structurelle et exige donc une approche globale. Elle révèle également pourquoi, en dépit de la richesse de ses ressources financières, l'Afrique est à nouveau en proie au surendettement, situation qui augure d'une grave crise de la dette similaire à celle des années 80.

11. Ce paradoxe financier, qui a détourné les ressources publiques des actions de développement en Afrique, a également terni le profil de risque des pays africains et éloigné les capitaux internationaux de deux manières : en réduisant le volume de ces investissements et en augmentant leur coût. Ce phénomène d'éviction a marginalisé l'Afrique à l'heure de mobiliser des fonds sur les marchés internationaux des capitaux pour des investissements d'infrastructure potentiellement rentables, ce qui est tout particulièrement le cas pour le financement de l'énergie. Le paradoxe du financement alimente ainsi le paradoxe de l'énergie.

## B. Un continent riche en sources d'énergie mais essentiellement plongé dans l'obscurité

12. L'Afrique, qui dispose de vastes ressources énergétiques, possède 7,2 % des réserves mondiales de pétrole et environ 13 % des réserves de gaz naturel. Toutefois, sa production de combustibles fossiles est principalement orientée vers l'exportation et demeure sous-exploitée en raison de problèmes de financement, de sécurité, de réglementation et d'infrastructures, ainsi que de la pression mondiale en faveur de la neutralité carbone. L'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne présentent également un potentiel important ; toutefois, les investissements réalisés dans le secteur des énergies renouvelables restent en deçà des attentes. C'est ainsi que, si le fleuve Congo peut à lui seul produire jusqu'à 100 000 mégawatts (MW) d'électricité, soit l'équivalent d'un cinquième du potentiel hydroélectrique mondial, seule une puissance de 1 424 MW a été installée à ce jour<sup>3</sup>. De même, en 2020, la puissance installée d'énergie solaire et éolienne en Afrique n'était que d'environ 7,5 gigawatts (GW) et 6,4 GW, respectivement<sup>4</sup>, les différentes régions présentant dans ce domaine des différences notables. Ainsi, l'Afrique du Sud compte pour environ 70 % de la capacité éolienne du continent. L'énergie géothermique est également sous-exploitée. Le continent ne dispose que d'une puissance installée d'environ 1 GW, alors que le potentiel géothermique est estimé à 14 000 MW (voir figure IV)<sup>5</sup>.

Figure IV  
Le bouquet énergétique en Afrique



Source : Price Waterhouse Coopers, « Africa Energy Review 2021 ».

<sup>3</sup> Makhtar Diop, « Powering up Africa's renewable energy revolution », Banque mondiale, 3 août 2014.

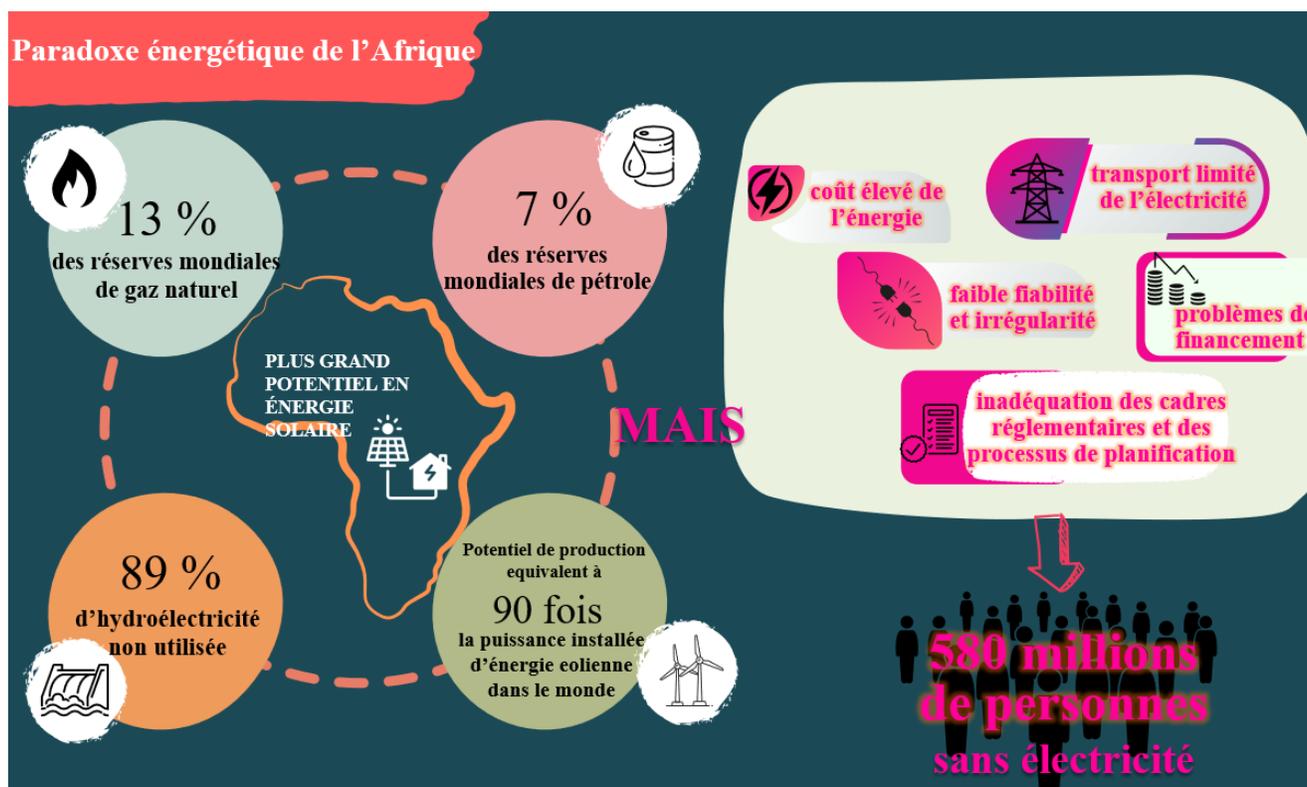
<sup>4</sup> Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook 2021*.

<sup>5</sup> Samah Elbarbary et autres, « Geothermal renewable energy prospects of the African continent using GIS », *Geothermal Energy*, vol. 10, n° 8 (2022).

13. Malgré ce potentiel, les pays africains continuent de souffrir de pénuries chroniques d'énergie et d'une insuffisance de l'accès à l'énergie. Alors qu'elle abrite 17 % de la population mondiale, l'Afrique ne compte que pour 3,3 % de la consommation mondiale d'énergie primaire, 1,1 % de la production d'électricité et 3 % de la consommation d'énergie industrielle internationale. En outre, 75 % de la population mondiale qui n'a pas accès à des services énergétiques modernes vit en Afrique. La consommation d'électricité par habitant en Afrique est l'une des plus faibles au monde, avec environ 600 kWh par an, alors que la moyenne mondiale est d'environ 3 000 kWh par an. Ce paradoxe entrave le développement économique, le progrès social et la durabilité environnementale du continent (voir figure V).

Figure V

## Le paradoxe énergétique en Afrique

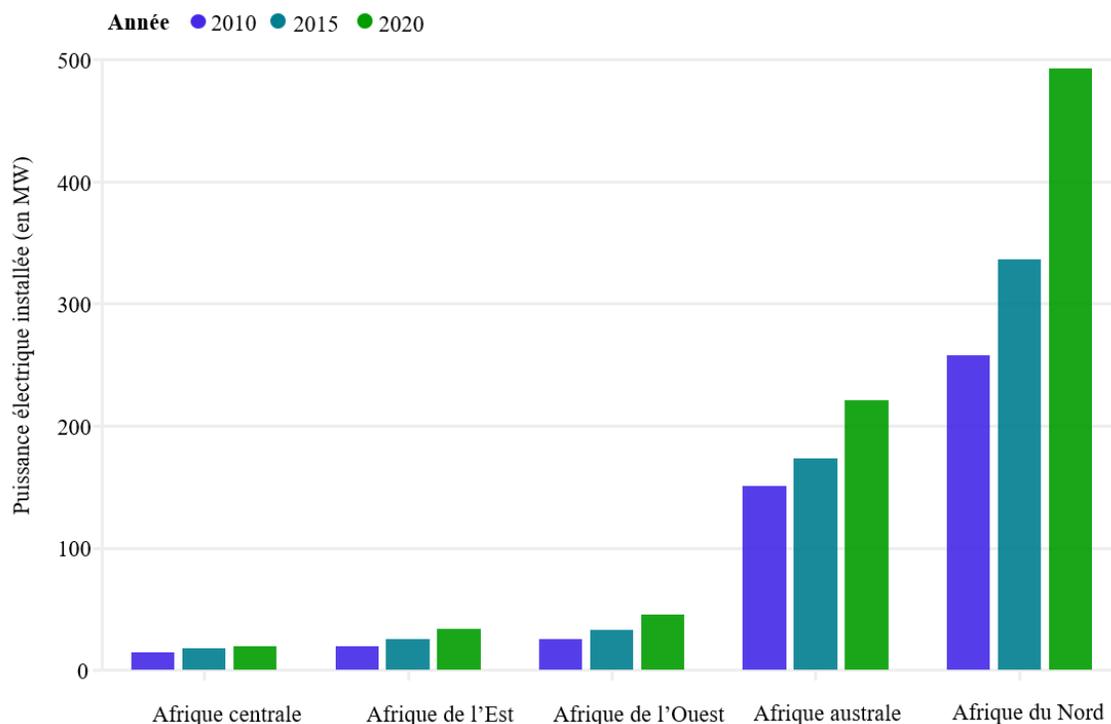


Source : Calculs effectués au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, sur la base de données de la Banque mondiale (Base de données des indicateurs du développement dans le monde), de l'AIE, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et de Statista.

14. Un autre volet du paradoxe réside dans les fortes disparités sous-régionales en matière de consommation d'énergie et dans le fossé qui apparaît entre les zones rurales et les zones urbaines dans le domaine de l'accès à l'énergie. Seuls quelque 25 % des habitants des zones rurales africaines ont accès à l'électricité, contre un taux d'accès d'environ 75 % dans les zones urbaines<sup>6</sup>. Au niveau régional, les pays d'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud comptent pour 71 % de la consommation d'énergie du continent, tandis que tous les autres pays africains pris ensemble comptent seulement pour les 29 % restants (voir figure VI).

<sup>6</sup> Moussa Pouguinimpo Blimpo et Malcolm Cosgrove-Davies, *Electricity Access in Sub-Saharan Africa : Uptake, Reliability, and Complementary Factors for Economic Impact* (Washington, Banque mondiale, 2019).

Figure VI  
**État de la puissance installée de production d'électricité, par sous-région africaine**



Source : Agence internationale pour les énergies renouvelables, IRENASTAT. Consultable à l'adresse suivante : <http://www.irena.org/Data/Downloads/IRENASTAT>.

15. Le paradoxe se traduit également par un taux élevé de pannes d'électricité dues à des défaillances des réseaux. Les insuffisances des infrastructures énergétiques coûtent au continent 2 % de son PIB et font perdre aux entreprises plus de 6 % de leur chiffre d'affaires annuel et de leur compétitivité internationale<sup>7</sup>. D'après des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises, les entreprises africaines (à l'exception de celles de l'Afrique du Nord) subissent en moyenne 56 jours de coupure d'électricité par an, contre une moyenne mondiale de 14 jours. Outre leur fréquence, les coupures de courant qui se produisent en Afrique durent en moyenne environ 5,7 heures par jour. Par exemple, des estimations récentes pour l'Afrique du Sud révèlent que les pannes d'électricité et les délestages ont coûté annuellement au pays entre 1 et 1,3 % de son PIB au cours de la période 2007-2022. Sans ces coupures d'électricité, l'économie pourrait dépasser de 17 % son niveau actuel.

16. Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence du paradoxe énergétique et des insuffisances des systèmes énergétiques qui y sont associées, notamment : l'inadéquation entre les ressources naturelles du continent et leur taux d'exploitation ; le coût élevé des infrastructures, qui entrave l'accès à l'énergie et son accessibilité financière et, de ce fait, aggrave la pauvreté ; le caractère limité du financement des projets énergétiques et de l'accès à ce financement ; le niveau élevé de l'intensité énergétique, dû à l'obsolescence et à l'inefficacité des technologies, d'où des déperditions d'énergie et une faible productivité ; des cadres réglementaires

<sup>7</sup> Gregor Schwerhoff et Mouhamadou Sy, « Where the sun shines: renewable energy sources, especially solar, are ideal for meeting Africa's electrical power needs », Finance and Development (Fonds monétaire international, mars 2020).

qui ne favorisent pas suffisamment l'intégration du secteur privé ou de différentes options de production, de transport et de distribution de l'électricité, y compris en ce qui concerne les énergies renouvelables.

17. La population de l'Afrique devant atteindre 2,5 milliards de personnes à l'horizon de 2050, la demande d'énergie devrait augmenter considérablement, voire tripler à l'horizon de 2030. Il apparaît essentiel d'investir dans un bouquet énergétique équilibré, en mettant l'accent sur les énergies propres, pour pouvoir répondre durablement à cette demande croissante, notamment en construisant de nouvelles centrales électriques, en modernisant les centrales existantes et en développant les réseaux de transport et de distribution.

18. Si, récemment, l'accès à l'énergie a davantage encore été affecté par une succession de crises mondiales entrecroisées, le manque d'accès à l'énergie sur le continent n'est pas seulement la conséquence de chocs externes mais aussi le résultat de problèmes structurels qui n'ont pas permis aux pays africains de tirer parti de leurs ressources naturelles pour alimenter le continent en énergie, ce qui a conduit au paradoxe énergétique, dont les répercussions sont considérables. L'énergie est indispensable dans tous les secteurs, mais particulièrement dans le domaine de la transformation de l'agriculture. L'exploitation des systèmes intelligents aux fins de l'irrigation et de l'adaptation au climat, des chaînes du froid permettant de prolonger la durée de conservation des produits, ainsi que de l'énergie pour l'industrialisation de la transformation des aliments ne sont que quelques exemples de l'interconnexion des systèmes énergétiques, hydriques et alimentaires et de leurs paradoxes respectifs. C'est ainsi que, lorsque les prix mondiaux de l'énergie ont atteint leur plus haut niveau depuis trois décennies à la mi-2022, les Africains en ont fortement ressenti l'impact, puisque les coûts alimentaires et énergétiques comptent pour plus de 50 % des dépenses des ménages africains.

### C. Abondance de ressources agricoles mais persistance d'une insécurité alimentaire chronique

19. Avec 60 % des terres arables non cultivées de la planète et une abondance d'eau douce et de soleil, l'Afrique dispose d'un énorme potentiel agricole<sup>8</sup>. L'agriculture reste l'épine dorsale de l'économie africaine et le plus grand employeur du continent. Environ 70 % des Africains subsahariens en tirent leurs moyens de subsistance<sup>9</sup>. Toutefois, la production agricole peine à répondre aux besoins nutritionnels de la population du continent. En 2021, 278 millions de personnes en Afrique (20,2 % de la population totale) étaient sous-alimentées, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2019 et de 42 % par rapport à 2000<sup>10</sup>. Au total, 57,9 % des Africains se trouvent en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, soit près du double de la moyenne mondiale (29,3 %)<sup>11</sup>. La prévalence de l'insécurité alimentaire grave est passée de 16,7 % en 2014 à 23,4 % en 2021. Cette conjonction entre un potentiel économique considérable et des conditions de santé et de nutrition déplorables caractérise le paradoxe alimentaire (voir figure VII).

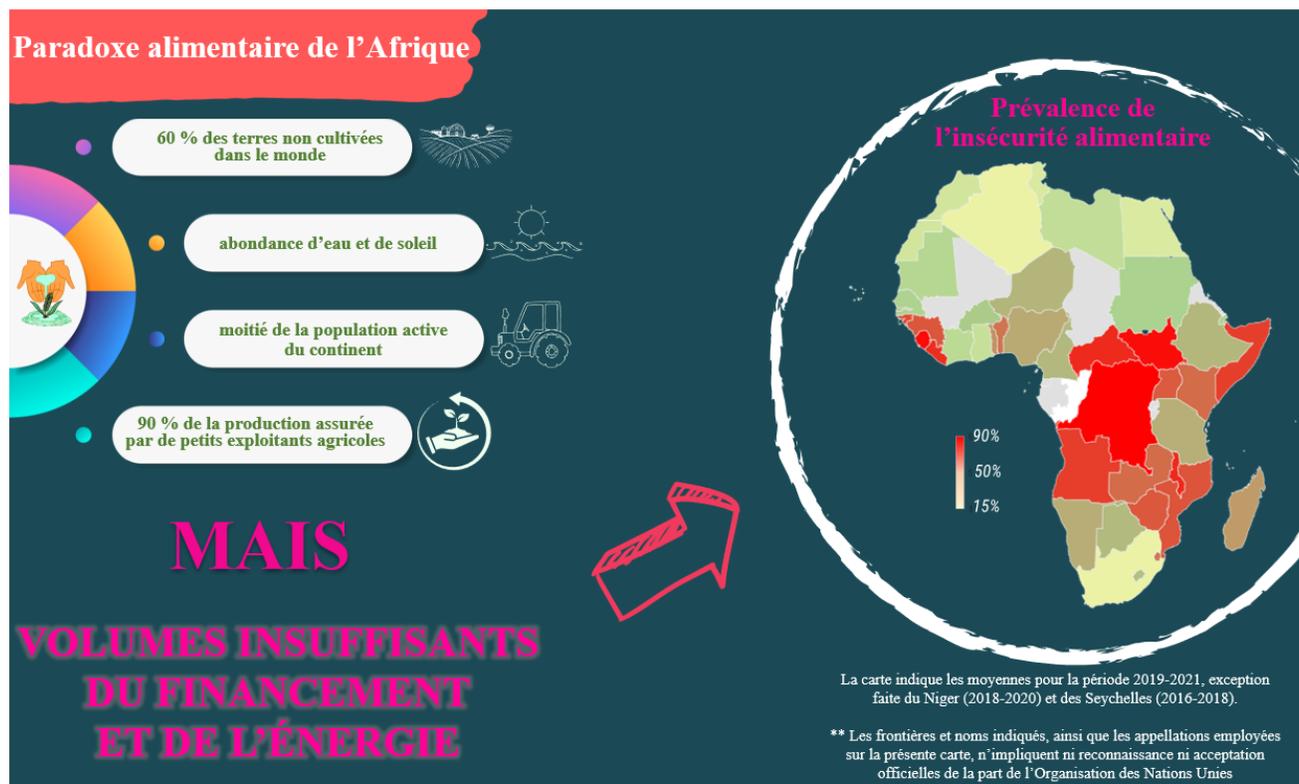
<sup>8</sup> Voir le programme « Nourrir l'Afrique », de la Banque africaine de développement (BAD).

<sup>9</sup> The Rockefeller Foundation, Alliance for a Green Revolution in Africa. Voir <http://www.rockefellerfoundation.org/initiative/alliance-for-a-green-revolution-in-africa/>.

<sup>10</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Résumé des statistiques mondiales sur l'alimentation et l'agriculture 2022* (Rome, 2022).

<sup>11</sup> FAO, Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>.

Figure VII  
Le paradoxe alimentaire en Afrique

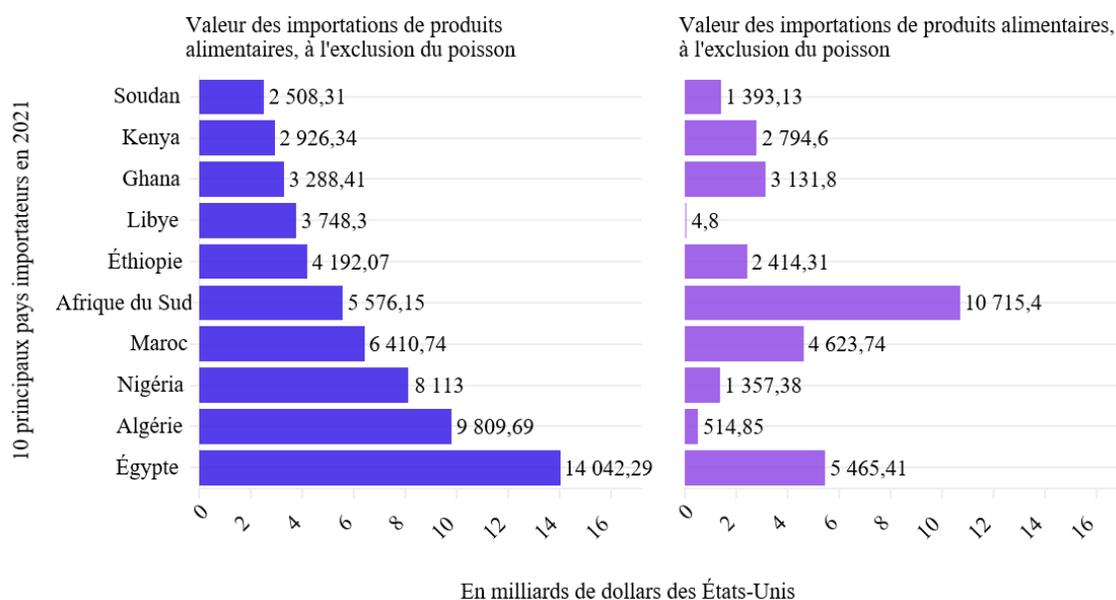


Source : Calculs effectués au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, sur la base de données provenant de la Banque mondiale (base de données des indicateurs du développement mondial), de la base de données statistiques de la FAO (FAOSTAT), de l'Organisation internationale du travail et de la Division de statistique (Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable).

20. La forte dépendance de la région à l'égard des importations de denrées alimentaires constitue une autre conséquence directe de ce paradoxe. Pour la seule année 2021, si l'on exclut le poisson, les importations de produits alimentaires du continent se sont élevées à 94,45 milliards de dollars, tandis que les exportations, dans ce domaine, n'ont atteint que 53,03 milliards de dollars, soit des importations nettes de 41,42 milliards de dollars<sup>12</sup>. Cette dépendance s'est traduite par une faible résistance aux chocs extérieurs, ce qui a aggravé l'insécurité alimentaire sur le continent à la suite des crises mondiales récentes. Par exemple, les répercussions disproportionnées du conflit armé en Ukraine sur la sécurité alimentaire du continent tiennent au fait que 11 pays africains ont importé plus de 50 % de leur blé de la Fédération de Russie et de l'Ukraine en 2021 et que quatre pays ont importé au moins 20 % de leurs engrais de la Fédération de Russie. Le paradoxe apparaît également de façon manifeste dans le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations de denrées alimentaires par pays (voir figure VIII).

<sup>12</sup> Ibid.

Figure VIII  
**Valeur des exportations et des importations de produits alimentaires, à l'exclusion du poisson, en 2021, par pays africain**



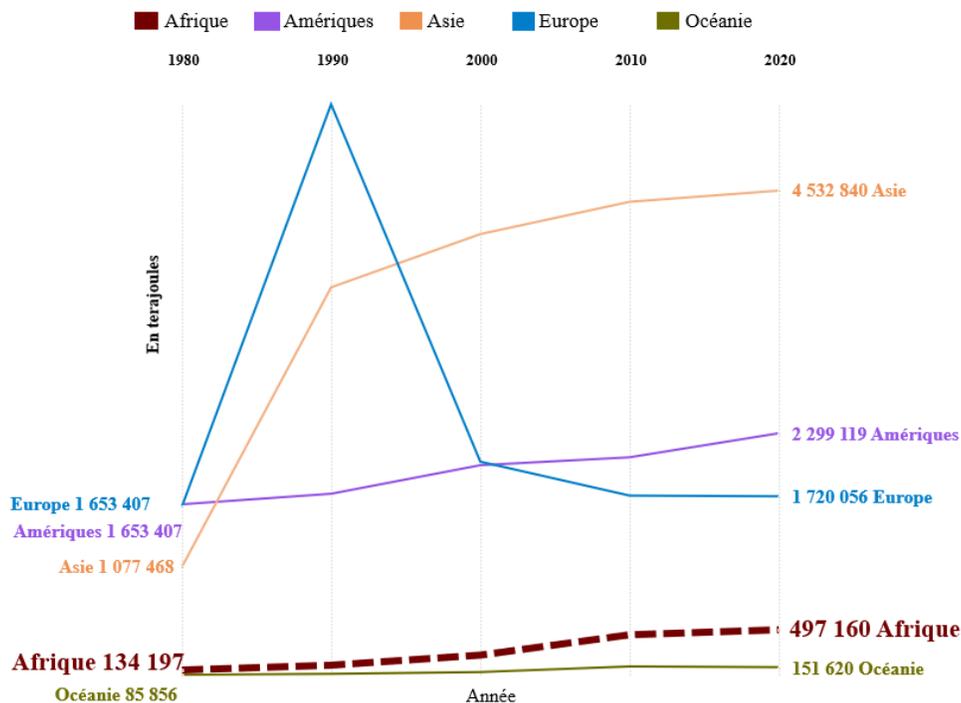
Source : FAO, « Commerce : cultures et produits animaux », Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>.

21. En définitive, le paradoxe alimentaire met en évidence le fait que le potentiel agricole de l'Afrique reste largement inexploité. Alors que la part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB du continent a graduellement augmenté, passant de 14,5 % en 2000 à 16,2 % en 2020, la part de la région dans la valeur mondiale de la production agricole reste relativement faible. Par exemple, entre 1980 et 2020, la valeur totale de la production agricole en Afrique est passée de 80 milliards à 219 milliards de dollars, ne comptant cependant que pour 8,1 % du total mondial, bien en deçà de son potentiel.

22. Les problèmes qui minent le secteur agricole sous-développé en Afrique sont multiples<sup>13</sup>. Toutefois, le caractère limité de l'accès à l'énergie, qui perdure, constitue le principal souci de préoccupation, dans la mesure où il se répercute sur tous les autres. Par exemple, les problèmes liés à l'accès à l'énergie limitent l'utilisation d'équipements modernes et de technologies climato-compatibles, restreignent l'utilisation des techniques d'irrigation qui permettent de mieux exploiter les terres arables et, d'une manière générale, influent sur la productivité. À cet égard, l'accès à l'énergie dans les systèmes alimentaires est quasiment inexistant. Le secteur agricole africain ne compte que pour 2 % de la consommation totale d'électricité et l'Afrique continue d'afficher le plus faible taux d'utilisation de l'énergie liée à l'agriculture dans le monde, ne progressant que légèrement dans ce domaine au cours des quatre dernières décennies, passant de 2,9 % en 1980 à 5,4 % en 2020 (voir figure IX).

<sup>13</sup> Il s'agit notamment de l'utilisation limitée d'intrants, du manque d'équipements et de technologies modernes, de l'exploitation insuffisante des terres, de la faible productivité, de la vulnérabilité au climat, des difficultés d'accès au crédit pour les petits exploitants agricoles et de l'insuffisance des compétences et des capacités. Voir Vibeke Bjornlund, Henning Bjornlund et Andre F. Van Rooyen, « Why agricultural production in sub-Saharan Africa remains low compared to the rest of the world: a historical perspective », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 36, n° S1 (2020).

Figure IX  
**Consommation mondiale totale d'énergie dans l'agriculture (en térajoules)**



Source : FAO, Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>.

### III. Aborder les paradoxes dans le cadre d'une démarche intégrée

23. L'interrelation entre les paradoxes financier, énergétique et alimentaire a un effet multiplicateur. Les insuffisances du système de financement se répercutent sur le secteur de l'énergie, limitant la capacité de mobiliser les fonds publics et privés nécessaires à la mise au point des systèmes énergétiques, de moderniser et d'améliorer les systèmes existants et d'adopter des technologies énergétiques de pointe. Cette situation compromet l'accès à une énergie fiable. Les contraintes du secteur énergétique du continent se répercutent à leur tour sur les systèmes alimentaires, aggravant les obstacles structurels. Le déficit d'accès à l'énergie affecte la production agricole et entrave la transformation des systèmes alimentaires. Faute de pouvoir accéder à une énergie fiable et économique, les petits exploitants agricoles africains ne peuvent pas mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au climat, augmenter leur productivité grâce à la technologie ou prolonger la durée de conservation de leurs produits. La combinaison de ces trois paradoxes, qui a un effet dévastateur sur le développement du continent, entrave les initiatives qui visent à renforcer la résilience et à parvenir à la durabilité.

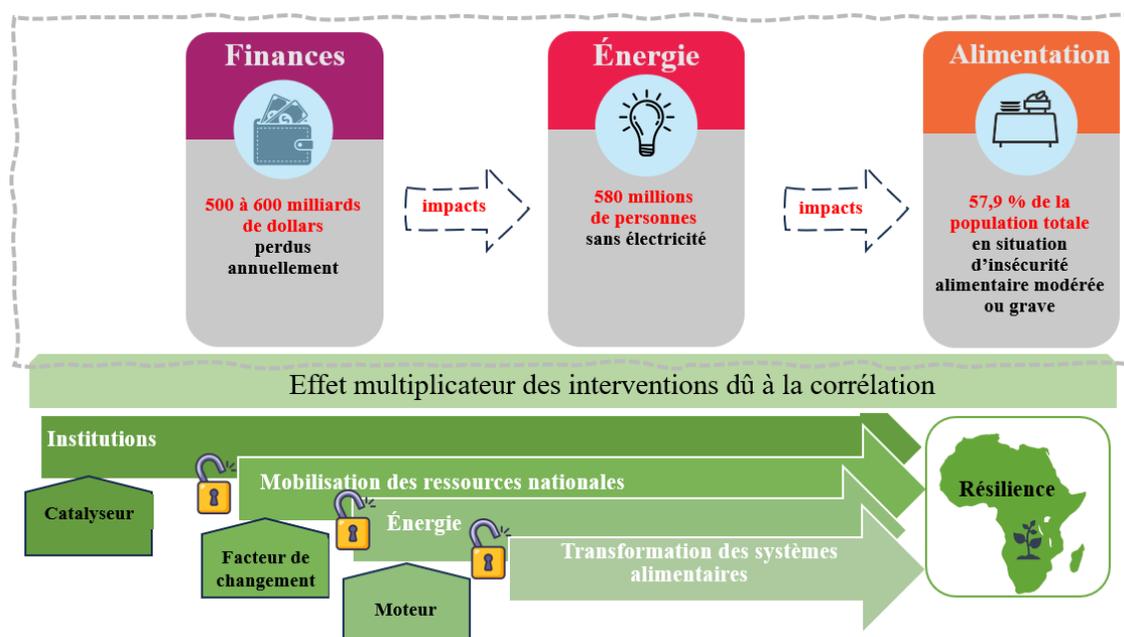
24. L'inefficacité des actions de développement entreprises dans ces domaines tient à l'interconnexion des paradoxes. Les projets qui ne prennent pas en compte la manière dont le paradoxe financier affecte les systèmes énergétiques et alimentaires ou qui ne s'attaquent pas aux répercussions du paradoxe énergétique sur la transformation des systèmes alimentaires deviennent des solutions temporaires qui peuvent remédier un tant soit peu aux attentes à court terme mais sont incapables de

promouvoir un changement structurel. L'on peut atténuer ce risque en faisant de l'effet multiplicateur de cette chaîne de paradoxes un atout. Il est ainsi possible d'exploiter le lien entre les finances, l'énergie et les systèmes alimentaires pour mettre en place une chaîne de valeur qui maximise leurs effets bénéfiques, en assurant la résilience et le développement à long terme.

25. L'activation de cette chaîne de valeur exige des interventions qui maximisent l'effet multiplicateur de la corrélation ; les parties prenantes doivent comprendre le rôle que joue chacune des composantes et concentrer leurs interventions et leurs ressources sur les domaines susceptibles de déclencher des effets en cascade (voir figure X). De ce point de vue, la mobilisation des ressources nationales apparaît comme pouvant changer la donne, dans la mesure où il s'agit du seul facteur qui peut permettre de passer d'un modèle de développement tributaire des priorités et des chocs extérieurs à des stratégies de développement pilotées de l'intérieur. L'énergie est considérée comme un moteur indispensable à la mise en train de changements transformateurs dans tous les domaines du développement, qu'il s'agisse de la transition numérique, de la santé ou encore de l'industrialisation. La transformation des systèmes alimentaires est la clé de la résilience, tandis que la sécurité alimentaire constitue le fondement du développement. Les institutions sont les catalyseurs qui peuvent assurer l'efficacité des interventions. L'identification des facteurs qui résoudront chacun des paradoxes est indispensable à la conception de ces interventions.

Figure X

#### Aborder le triple paradoxe par le biais d'une chaîne de valeur



#### A. Résoudre le paradoxe du financement : la mobilisation des ressources nationales en tant que facteur de changement

26. Le paradoxe du financement résulte du fait que les pays africains ne s'emploient pas à mobiliser les ressources nationales et sont donc obligés de dépendre des ressources extérieures. La mise en place de systèmes efficaces de mobilisation des ressources internes permet aux pays de passer d'une optique du financement du

développement axée sur les ressources extérieures à une démarche centrée sur les capacités et les priorités internes. Cette évolution dotera l'Afrique de la marge de manœuvre budgétaire et décisionnelle qui lui permettra de s'approprier son développement, en mettant à disposition entre 500 et 600 milliards de dollars chaque année en vue de la mise en œuvre des objectifs prioritaires des pays africains.

27. La concrétisation de cette visée dépendra de l'amélioration des systèmes de mobilisation des ressources nationales, qui comporte diverses mesures, allant de l'optimisation de la gestion budgétaire (c'est-à-dire des dépenses et des recettes) à la stimulation des marchés financiers nationaux qui contribuent à la dynamisation de l'économie. Les retombées bénéfiques sont considérables. Par exemple, le renforcement de la capacité des États à recouvrer les recettes provenant de sources nationales et à les utiliser avec la plus grande efficacité améliorera le profil de risque des pays africains, ce qui leur permettra d'accéder, dans de meilleures conditions, aux marchés de capitaux internationaux où ils pourront prétendre à des termes plus favorables. Pour ce faire, les pays africains doivent prendre des mesures ambitieuses pour investir dans la mise en place de systèmes nationaux consistants, renforcer le recouvrement des recettes, améliorer l'efficacité des dépenses publiques et générer des flux prévisibles, démarches qui conditionneront la réduction des risques liés au financement des objectifs de développement durable.

#### **1. Améliorer la mobilisation des recettes**

28. La mise en place de systèmes nationaux consistants permet d'améliorer la transparence, la mise en œuvre du principe de responsabilité et la bonne gouvernance. Appliqués à la gestion des finances publiques, aux achats et à la mobilisation des recettes, ils permettent d'améliorer la prestation de services et l'allocation des ressources. Les effets bénéfiques d'une mobilisation efficace des ressources nationales sur le recouvrement des recettes et les dépenses comprennent, notamment, le recouvrement de 46 milliards de dollars de recettes fiscales potentielles qui, autrement, ne seraient pas recouverts en raison de l'offre de mesures d'incitation fiscale redondantes en Afrique subsaharienne, l'évitement de 70 milliards de dollars de dépenses inefficaces dans tout le continent et une augmentation des recettes pouvant atteindre 3,7 % du PIB du continent, grâce à la réduction des flux financiers illicites (voir [A/76/888](#)).

29. À cet égard, le recours à la technologie et à des solutions numériques, telles que la mise en place de systèmes électroniques de déclaration et de paiement des impôts et la numérisation des opérations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée, peut contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficacité des institutions chargées de la mobilisation des ressources nationales. Par exemple, la mise en place du système d'imposition en ligne « e-taxation » en Afrique du Sud, en 2003, a permis de réduire les coûts, en temps et en argent, de la mise en conformité avec les dispositions relatives à la taxe sur la valeur ajoutée de 21,8 % et 22 % respectivement. En outre, la numérisation des systèmes de déclaration et de paiement des impôts pourrait comporter d'importants avantages pour les pays, tels que ceux enregistrés par le Togo, qui a vu ses recettes douanières augmenter de 20 % entre 2020 et 2021<sup>14</sup>. Des résultats bénéfiques similaires ont été enregistrés à la suite de la numérisation des administrations douanières (voir [A/77/908](#)). La maturité numérique des administrations fiscales pourra également améliorer l'échange d'informations fiscales entre les juridictions fiscales, processus qui a effectivement permis de réduire la fraude fiscale et a une incidence bénéfique et statistiquement significative sur les

<sup>14</sup> Données résultant de la mise en œuvre du Système douanier automatisé de la CNUCED.

recettes fiscales, qui qui auraient enregistré une augmentation se situant entre 5 et 19 %<sup>15</sup>.

## 2. Atténuer les risques dans les profils de pays

30. La mise en place d'institutions fortes, transparentes et responsables peut également atténuer les risques et attirer et mobiliser les investissements. En effet, l'existence d'un climat d'investissement stable et prévisible et d'institutions nationales solides figure parmi les facteurs les plus importants que les investisseurs prennent en compte lorsqu'ils étudient la possibilité d'investir en Afrique<sup>16</sup>. Par ailleurs, la présence d'institutions et de cadres directeurs fiables et efficaces contribue à améliorer l'environnement économique et à garantir la mise en place des infrastructures nécessaires. D'autres mesures, qui contribuent à réduire les risques d'investissement et à accroître le rendement de l'investissement, consistent notamment à assouplir les limites de l'investissement pour les projets d'infrastructure à long terme, afin d'encourager la diversification des actifs dans différentes catégories et la mise en commun des ressources au niveau national ou sous-régional. Ces mesures peuvent permettre d'attirer des investissements étrangers directs plus diversifiés, dont le volume n'est actuellement que de 45,9 milliards de dollars. Mais surtout, elles joueront un rôle primordial dans la mobilisation des 1 700 milliards de dollars de fonds de pension, de fonds souverains et d'épargne privée africains qui sont en grande partie investis à l'étranger. Par exemple, la part des fonds de pension dans le financement du développement des infrastructures est insignifiante par rapport à celle des fonds de pension dans d'autres régions, n'atteignant qu'environ 1 % en moyenne<sup>17</sup>.

31. La relation entre des systèmes nationaux solides et l'investissement privé correspond à l'interrelation entre le risque et le profit. Les investissements privés recherchent la rentabilité, qui est compromise par le risque. La notation de la plupart des pays africains fait apparaître un risque élevé, ce qui non seulement renchérit le service de la dette mais aussi éloigne les investisseurs. Des institutions et des cadres directifs efficaces contribuent à l'atténuation des risques de trois manières : premièrement, ils améliorent la gestion de la dette publique et créent la confiance, ce qui a une incidence directe sur le profil de risque des pays ; deuxièmement, ils permettent aux pays africains de participer plus équitablement aux chaînes de valeur mondiales ; troisièmement, ils favorisent l'instauration de flux de trésorerie prévisibles et cohérents. Une meilleure prévisibilité des flux de trésorerie se traduira par une amélioration de la cote de crédit, ce qui permettra aux pays et aux investisseurs africains d'accéder aux marchés internationaux des capitaux dans des conditions plus favorables. En privilégiant donc les réformes axées sur le renforcement des systèmes nationaux, les pays africains peuvent accroître la confiance des investisseurs et libérer tout le potentiel de leurs économies.

## 3. Réduire les coûts d'opportunité

32. Les réserves de change contribuent pour beaucoup au maintien de la stabilité économique et du taux de change en particulier, ainsi qu'au service de la dette extérieure et au financement des importations. En 2021, les réserves de change totales des pays africains, or non compris, s'élevaient à plus de 320 milliards de dollars. D'un

<sup>15</sup> Mohamed Traoré, Seydou Coulibaly et Yannis Arvanitis, « Cross-border exchange of information and tax revenue mobilization in Africa », Policy Research Working Paper, n° 10299 (Banque mondiale, 2023).

<sup>16</sup> Emmanuel Cleeve, « How effective are fiscal incentives to attract FDI to sub-Saharan Africa? », *Journal of Developing Areas*, vol. 42, n° 1 (septembre 2008).

<sup>17</sup> OCDE, *Pension Markets in Focus 2022* (2023).

point de vue macroéconomique, l'on considère que le maintien de réserves équivalentes à trois mois d'importations permet de faire face aux risques exogènes potentiels. Dans le souci de répondre aux préoccupations relatives à la stabilisation macroéconomique et de tenir compte des choix de portefeuille d'investissement, certains pays ont mis en œuvre des stratégies qui ont conduit à l'accumulation de réserves supérieures à ce montant<sup>18</sup>.

33. En maintenant des niveaux élevés de réserves de change, les pays peuvent effectivement bénéficier, à court terme, d'un certain nombre d'avantages et d'une certaine stabilité. Il convient toutefois d'envisager également certains compromis. Le coût d'opportunité de la détention de grandes quantités de réserves de change est élevé, dans la mesure où ces ressources, qui sont généralement investies dans des actifs à faible risque et à faible rendement, pourraient contribuer à la réalisation des priorités de développement à un moment où il importe tout particulièrement de mobiliser des investissements en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Le renforcement des systèmes nationaux permet effectivement de se prémunir contre les chocs économiques et de ne pas trop dépendre des réserves de change.

#### 4. Tirer parti de nouvelles perspectives

34. Dans une large mesure, le financement de la lutte contre les émissions de carbone permettra à l'Afrique de mobiliser des recettes supplémentaires, de progresser sur la voie de l'adaptation au climat et de promouvoir le développement durable. Environ 23 % des émissions mondiales sont actuellement soumises à une forme ou une autre de tarification du carbone. En 2021, à l'échelle mondiale, les recettes tirées de la tarification du carbone ont augmenté de près de 60 %, pour atteindre environ 84 milliards de dollars. Toutefois, les avancées réalisées en matière de financement du carbone ont été inégales entre les régions. Toujours en 2021, la valeur des crédits échangés en provenance du continent africain ne représentait que 15 % du total, contre 56 % pour l'Asie et 22 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>19</sup>.

35. Le financement du carbone pourrait générer d'importants revenus pour les pays africains, étant donné que l'Afrique est déjà un puits de carbone. Toutefois, il faudra mettre en place des systèmes nationaux consistants pour pouvoir tirer parti de ces ressources. Des cadres réglementaires et directifs des marchés du carbone doivent être institués au niveau national et alignés sur les nouvelles exigences climatiques mondiales. En outre, il faut doter les pays de la capacité d'évaluer et de certifier les crédits carbone. La mise en place de ces cadres encouragera à son tour la participation du secteur privé. À ce jour, l'Afrique du Sud est le seul pays qui applique une taxe sur le carbone. La loi nigérienne de 2021 sur le changement climatique, qui vise à réduire à zéro les émissions nettes à l'horizon de 2060, pourrait permettre de générer plus de 30 millions de tonnes de crédits d'émission de carbone à l'horizon de 2030, soit des recettes annuelles de plus de 500 millions de dollars<sup>20</sup>. Les experts estiment que, moyennant des réformes adéquates, la participation de l'Afrique au marché mondial du carbone pourrait s'accroître considérablement, pour atteindre entre 120 et 200 milliards de dollars par an. L'initiative sur les marchés du carbone en Afrique, lancée par l'ONU, pourrait contribuer de manière décisive à promouvoir la production

<sup>18</sup> Fonds monétaire international, Assessing Reserve Adequacy data set. Consultable à l'adresse suivante : [www.imf.org/external/datamapper/datasets/ARA](http://www.imf.org/external/datamapper/datasets/ARA).

<sup>19</sup> Banque mondiale, *State and Trends of Carbon Pricing 2022* (Washington, 2022).

<sup>20</sup> Yemi Osinbajo et Iván Duque Márquez, « Unlocking the potential of African carbon markets », *Project Syndicate*, 8 novembre 2022.

de crédits d'émission de carbone et à mobiliser des ressources financières additionnelles.

## **B. Résoudre le paradoxe énergétique : libérer le moteur du développement**

36. Pour résoudre le paradoxe énergétique, il faut d'abord activer la mobilisation des ressources nationales afin de changer la donne. S'ils sont exploités efficacement, les systèmes de mobilisation des ressources nationales serviront à réduire au maximum les risques, ce qui permettra aux pays africains d'accéder aux marchés de capitaux internationaux dans de meilleures conditions, de débloquer efficacement le financement de l'énergie et de disposer des ressources nécessaires à l'acquisition de diverses technologies destinées à maximiser l'efficacité de la production d'électricité sur le continent et à mettre en place un bouquet énergétique équilibré. Ce bouquet énergétique exige une planification d'ensemble de la question énergétique, qui doit prendre en compte la situation particulière de chaque pays, de ses ressources énergétiques et de ses interconnexions régionales.

### **1. Mobiliser et exploiter le financement de l'énergie**

37. Le financement est un élément essentiel de la prise en charge du paradoxe énergétique en Afrique. L'Agence internationale de l'énergie estime que le secteur de l'énergie en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, requiert un financement d'au moins 40 milliards de dollars par an (entre 2018 et 2030) pour que soit assuré l'accès universel à l'électricité, ainsi qu'un investissement annuel de 120 milliards de dollars jusqu'en 2040, au titre de l'appui dont a besoin le secteur de l'énergie du continent. Toutefois, en 2019, 16 milliards de dollars seulement ont été investis dans le secteur. Compte tenu de cet important déficit de financement, le continent doit rechercher, au-delà des financements publics et multilatéraux traditionnels, des financements privés et innovants pour le secteur de l'énergie. Les États africains ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'investissement privé et l'élaboration des politiques et des règlements destinés à encourager les producteurs d'électricité indépendants et à intégrer les énergies renouvelables dans la production nationale et régionale d'énergie.

38. Les initiatives visant à obtenir de nouveaux financements se sont heurtés à des obstacles avant même les bouleversements provoqués par la pandémie de COVID-19 et la crise de la dette qui a suivi. Les problèmes structurels, les notations et les risques réels ou perçus dans le financement global des infrastructures ont toujours limité la capacité des pays africains d'accéder au crédit et au financement des projets de développement. Les capacités de nombreux États africains doivent être renforcées de manière à ce qu'ils puissent mettre en œuvre efficacement et en temps utile des projets énergétiques. En raison de ces contraintes, entre 2010 et 2021, la plupart des investissements ont davantage été canalisés vers l'élargissement de l'accès à l'électricité dans les zones rurales, moyennant une modernisation des infrastructures existantes, plutôt que vers la construction de nouvelles capacités de production et de distribution.

39. La participation du secteur privé au financement des projets d'infrastructure en Afrique est minime au regard du volume du financement public ou multilatéral. Toutefois, ces dernières années, plusieurs facteurs ont attiré les investissements du secteur privé vers le secteur énergétique du continent. Il s'agit notamment de réformes d'orientation visant à ouvrir le secteur énergétique, d'améliorations du cadre réglementaire, telles que l'élaboration d'objectifs en matière d'énergies renouvelables et l'adoption d'une tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources

d'énergie renouvelables, et d'un intérêt accru des investisseurs pour la région. Les investissements se sont concentrés particulièrement sur la production d'électricité et les industries extractives nécessaires à la transition vers une énergie propre et moins sur le transport et la distribution de l'électricité. Par exemple, des pays comme l'Égypte et le Maroc ont mis en place des systèmes de tarification préférentielle pour encourager les investissements privés dans les énergies renouvelables. De nombreux pays, dont le Kenya et le Rwanda, ont institué des organismes publics spécialisés chargés de promouvoir l'exploitation indépendante de l'énergie. D'autres mesures doivent cependant être prises pour encourager davantage l'investissement privé et prendre en charge les facteurs de risque qui entravent l'investissement, notamment l'instabilité politique, l'inadéquation des infrastructures et l'absence de cadres institutionnels.

## **2. Améliorer les cadres réglementaires**

40. L'élaboration de politiques, de programmes et de cadres réglementaires favorables aux entreprises, y compris pour la gestion des services publics de distribution, s'avère indispensable si l'on veut résoudre le paradoxe énergétique en Afrique. Les mesures de politique générale à prendre sont notamment les suivantes : la définition d'objectifs concernant l'électrification rurale ; l'adoption de mesures d'incitation pour les investissements du secteur privé ayant trait à des solutions énergétiques décentralisées, en particulier dans les zones rurales et difficiles d'accès ; l'intégration des producteurs d'électricité indépendants ; l'octroi de subventions ciblées pour les ménages à faibles revenus et les services énergétiques modernes. Ces interventions ont eu un impact considérable sur l'électrification, notamment en Eswatini, en Guinée-Bissau et au Kenya.

41. Un cadre réglementaire et de planification complet, inclusif, transparent et fondé sur des données probantes, concernant le au secteur énergétique, pourrait contribuer à améliorer sa prévisibilité et sa transparence. La planification permettrait de définir clairement les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes du processus de production et de distribution de l'énergie, les processus réglementaires et les normes susceptibles de favoriser une concurrence saine, de garantir la fiabilité et la qualité des services, de promouvoir la coopération régionale et de protéger les consommateurs grâce à des mécanismes efficaces de fixation des tarifs. Le déficit de ressources, notamment la pénurie d'un personnel doté des compétences requises, ainsi que le déficit d'indépendance et d'autonomie, sont des contraintes qui empêchent les institutions chargées de la réglementation du secteur énergétique d'œuvrer à la réalisation des objectifs de planification énergétique.

42. Au chapitre de l'écosystème de la réglementation énergétique, la mise en place de mécanismes de fixation de tarifs bien conçus constitue l'une des mesures les plus aptes à attirer les investissements privés. Ces tarifs doivent être déterminés par des méthodes transparentes et objectives qui intègrent le recouvrement des coûts et prévoient un taux de rendement raisonnable, suivant des principes de saine économie et sur la base d'études indépendantes. Il faudra compléter ce dispositif par des mesures et des règlements relatifs à la protection des consommateurs, y compris des normes relatives au service à la clientèle, des mécanismes de résolution des plaintes et des centres d'information de la clientèle, afin de garantir que les consommateurs puissent accéder à des services énergétiques fiables, abordables et de qualité proposés par des fournisseurs d'énergie indépendants.

## **3. Technologies d'avant-garde et ressources minérales critiques**

43. Pour résoudre le paradoxe énergétique, les pays africains doivent également changer de cap, afin de tirer parti de leurs ressources en minerais, métaux et intrants

nécessaires à la transition écologique mondiale. Par exemple, la République démocratique du Congo détient 64 % des réserves mondiales connues de cobalt, le Rwanda possède 31 % des réserves mondiales de tantale et l'Afrique du Sud recèle 93 % du ruthénium, 85 % de l'iridium, 83 % du rhodium et 70 % du platine. Passer de l'exportation de ces minéraux essentiels à l'investissement dans le renforcement des capacités et le transfert de technologies permettrait aux pays africains d'adapter diverses technologies énergétiques aux contextes nationaux, de réaliser des transitions énergétiques propres et de capitaliser sur les emplois verts potentiels. Un accès abordable et fiable à l'énergie s'impose si l'on veut exploiter ces ressources, créer des emplois verts, mettre en place des industries à valeur ajoutée et renforcer la capacité du continent à fabriquer des composants d'énergie renouvelable, tels que des panneaux solaires, des cellules à combustible, des turbines éoliennes et des batteries. Pour mettre en valeur les ressources du continent en vue de créer des bouquets énergétiques équilibrés, il faudra également mettre en œuvre des programmes de formation spécialisée, promouvoir la recherche-développement et réaliser des investissements dans des technologies d'avant-garde centrées sur l'Afrique. Une stratégie continentale unifiée axée sur l'exploitation et l'utilisation de minéraux essentiels permettrait de tirer parti de ces ressources et de maximiser les avantages.

44. Les technologies émergentes et d'avant-garde, telles que l'hydrogène vert, offrent également la possibilité de résoudre le paradoxe énergétique. Plusieurs pays africains étudient déjà les possibilités de production de l'hydrogène vert, notamment l'Égypte, le Maroc, la Namibie et l'Afrique du Sud. Par exemple, le Maroc met en œuvre un projet de production d'hydrogène vert, dans lequel il utilise l'énergie solaire pour produire de l'hydrogène destiné aux transports, à l'industrie et à la production d'électricité, en faisant appel à ses importantes ressources en énergie renouvelable et aux chaînes d'approvisionnement en hydrogène existantes. Les étapes critiques à franchir pour tirer parti de cette solution comprennent la formation d'un personnel spécialisé et l'investissement dans l'infrastructure pertinente, démarches qui permettront au pays afin d'être le « premier entrant » lorsque la technologie arrivera à maturité.

#### **4. Coopération régionale et transport et commerce transfrontaliers de l'énergie**

45. La coopération régionale et l'intégration du secteur de l'électricité jouent un rôle crucial dans la réduction du coût de l'énergie et l'amélioration de l'accès à des services énergétiques fiables et abordables. L'investissement dans des pools énergétiques africains en vue de la mise place de systèmes de transmission et de distribution transfrontaliers transformera les marchés régionaux de l'énergie, permettra l'intégration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et réduira au maximum l'incidence des disparités géographiques dans la distribution des ressources énergétiques. Toutefois, il apparaît difficile d'obtenir le financement des projets énergétiques transfrontaliers en Afrique, notamment auprès du secteur privé. Certains obstacles peuvent relever de la perception des risques liés aux capacités du secteur public. Les projets transfrontaliers exigent souvent la coordination et l'agrément d'organismes de réglementation de plusieurs pays. Les disparités qui existent entre les cadres réglementaires des différents pays peuvent également être à l'origine de problèmes de planification et de mise en œuvre des projets, entraînant des retards, des dépassements de coûts, voire l'échec des projets.

46. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique est l'initiative phare du continent en ce qui concerne les projets d'infrastructures transfrontaliers intéressant les secteurs des transports, des technologies de l'information et des communications, des eaux transfrontalières et de l'énergie. Le Plan d'action prioritaire du Programme comporte 54 projets relevant du secteur de l'énergie et

concernant la production d'énergie hydroélectrique, les interconnexions électriques, la modernisation des infrastructures et les oléoducs et gazoducs.

## C. Résoudre le paradoxe alimentaire : la clé de la résilience

47. La mobilisation des ressources nationales produira un effet en cascade sur l'accès à l'énergie et la production agricole. La mise en place de systèmes efficaces permettra de disposer d'une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire et améliorera la rentabilité des investissements privés, renforçant ainsi le financement de la production agricole et de l'industrie agroalimentaire. L'accroissement du financement des infrastructures liées à l'agriculture se traduira par des structures de coûts plus compétitives et permettra l'utilisation de technologies de pointe. Les investissements dans les énergies abordables et renouvelables transformeront la productivité agricole. La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine stimulera les échanges intra-africains dans le domaine de l'agriculture en créant des chaînes de valeur alimentaires et commerciales inclusives et harmonisées, ce qui renforcera les capacités productives nationales et réduira les importations. Par suite, les pays africains parviendront à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance agricole. Des mesures directives devront aussi être prises pour résoudre le paradoxe du système alimentaire et libérer le potentiel agricole du continent.

### 1. Promouvoir le financement de l'agriculture

48. L'augmentation de la productivité agricole de l'Afrique, grâce à l'amélioration des intrants, des techniques et des technologies agricoles, pourrait doubler ou tripler la production céréalière, ce qui relèverait de 20 % la production mondiale. Des gains similaires ont pu être constatés dans la production horticole et celle du bétail<sup>21</sup>. Cette amélioration s'impose si le continent veut être en mesure de nourrir sa population à l'avenir. L'Afrique devrait compter 1,2 milliard d'habitants de plus à l'horizon de 2050, soit la moitié de la croissance mondiale prévue<sup>22</sup>. Il faudra donc consentir des investissements importants dans les intrants et le développement des marchés pour pouvoir réaliser le potentiel agricole du continent. Il reste que la part de l'agriculture dans les dépenses publiques totales a diminué, passant de 2,77 % en 2013 à 2,27 % en 2021, soit un taux inférieur à l'objectif de 10 % fixé dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, adoptée en 2003<sup>23</sup>. Des systèmes efficaces de mobilisation des ressources nationales pourront contribuer à la réalisation de cet objectif. À cet égard, lors du sommet de Dakar 2 consacré au thème « Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience » et tenu en janvier 2023, les partenaires de développement se sont engagés à verser 30 milliards de dollars pour aider l'Afrique à stimuler la productivité agricole<sup>24</sup>. L'affectation d'une partie de ces fonds au renforcement des systèmes nationaux pourrait contribuer à garantir un impact et une durabilité à long terme.

49. Des systèmes de mobilisation des ressources nationales doivent également être mis en place pour attirer les fonds des partenaires du secteur privé grâce à une réduction des risques associés à l'agrobusiness. L'on peut également œuvrer à la

<sup>21</sup> Lutz Goedde, Amanda Ooko-Ombaka et Gillian Pais, « Winning in Africa's agricultural market », McKinsey & Company, 15 février 2019.

<sup>22</sup> Nations Unies, base de données de World Population Prospects. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>.

<sup>23</sup> FAO, « SDG 2.a.1: agriculture share of Gov't expenditures (highest government level) », Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>.

<sup>24</sup> BAD, « Sommet Dakar 2 : les partenaires du développement vont investir 30 milliards de dollars pour stimuler la production alimentaire en Afrique », 27 janvier 2023.

réalisation de cet objectif en mettant en place des dispositifs qui permettent de réduire les risques et les coûts inhérents à la prise en charge des domaines sous-financés du secteur de l'agrobusiness et en mettant au point des facilités de financement susceptibles de favoriser la mobilisation des capitaux du secteur privé. Par exemple, la Société financière internationale contribue à la création et à l'expansion des marchés, par le truchement d'interventions ciblées au niveau des secteurs et des projets. Elle favorise également l'accès au financement pour les agriculteurs et les coopératives en investissant dans des institutions financières en Afrique<sup>25</sup>. La mobilisation des financements du secteur privé peut jouer un rôle important dans la transformation des systèmes alimentaires en favorisant le renforcement des capacités, en soutenant la modernisation des infrastructures et en finançant le passage au numérique de la chaîne de valeur agroalimentaire<sup>26</sup>.

## 2. Dynamiser les systèmes alimentaires

50. La transformation agricole de l'Afrique ne deviendra une réalité que si les petits exploitants agricoles peuvent bénéficier d'une meilleure infrastructure énergétique et d'un meilleur accès à l'énergie. Ces exploitants, qui produisent 90 % des denrées alimentaires en Afrique subsaharienne, n'accèdent souvent que difficilement à l'énergie, ce qui compromet la productivité. L'énergie contribue à la production agricole essentiellement en facilitant l'utilisation de méthodes d'irrigation automatisées et d'un bon rapport coût/efficacité et en secondant l'agro-industrie. L'irrigation peut quadrupler le rendement des cultures. Or, 5 % seulement des terres agricoles africaines sont irriguées. D'autre part, le fait que l'on ne dispose pas d'énergie pour le stockage et les infrastructures destinées au traitement après récolte entraîne des pertes estimées à 4 milliards de dollars par an en Afrique. Il faudra consentir des investissements importants pour satisfaire la demande d'énergie dans les régions concernées. En dépit du caractère limité de l'intégration de l'énergie dans le secteur agricole, la consommation d'énergie liée à l'agriculture a augmenté de 370 % en Afrique entre 1980 et 2020. Des augmentations similaires devront intervenir sur une période beaucoup plus courte afin que le continent atteigne le niveau de consommation d'énergie des autres régions (voir le tableau).

Tableau  
Utilisation de l'énergie pour la production agricole

	1980 (en térajoules)	2020 (en térajoules)	Pourcentage de variation
Afrique	134 197	497 160	370
Amériques	1 653 407	2 299 119	139
Asie	1 077 468	4 532 840	421
Europe	1 624 909	1 720 056	106
Océanie	85 856	151 620	177
Monde	4 575 836	9 200 794	201

Source : FAO, Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>.

<sup>25</sup> Yusoke Kotsuji, « Attracting investment into Africa's food industries », Société financière internationale, 4 octobre 2021.

<sup>26</sup> BAD, *Nourrir l'Afrique : Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016–2025* (2016).

51. L'introduction de l'énergie dans l'agriculture africaine exigera l'adoption d'une démarche intégrée associant des investissements à grande échelle consacrés à la mise en place des infrastructures énergétiques, des investissements dédiés à l'électrification rurale et des partenariats public-privés axés sur la diffusion de solutions énergétiques abordables et renouvelables. Le déploiement ciblé de mini-réseaux et de capacités hors réseau par l'intermédiaire de coopératives agricoles structurées pourrait favoriser les économies d'échelle et rendre l'énergie plus abordable. Des solutions innovantes, telles que des pompes à eau et des systèmes d'irrigation solaires bon marché, pourraient contribuer à assurer la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles, à renforcer leur autonomie économique et à favoriser l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

### **3. Mettre en place des chaînes de valeur agroalimentaires par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine**

52. Jusqu'à présent, le commerce alimentaire et agricole en Afrique a essentiellement concerné des produits de base et des matières premières, ainsi qu'un groupe de produits transformés. Dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, les pays pourraient libérer le potentiel de leurs systèmes alimentaires grâce à des chaînes de valeur alimentaires et commerciales inclusives et harmonisées. En outre, l'on estime que la mise en œuvre de la Zone pourrait faire croître le commerce agroalimentaire intra-africain de 20 à 35 %<sup>27</sup> en exploitant l'ensemble de la chaîne de valeur. La mise en place de systèmes efficaces de mobilisation des ressources nationales est indispensable à la mobilisation de ces flux commerciaux potentiels et à leur exploitation en vue d'un renforcement de la durabilité du financement des pays africains.

## **D. Libérer le potentiel de la classe moyenne en Afrique**

53. Durant la dernière décennie, la classe moyenne africaine a joué un rôle essentiel dans l'évolution des questions relatives à l'éducation, à la vie politique et à l'économie du continent. De nouveaux propriétaires d'entreprises ou entrepreneurs ont créé des emplois qui, à leur tour, ont ouvert des perspectives pour d'autres personnes. Les familles à revenu moyen, instruites et ferrées en technologie, ont accéléré la demande de biens de consommation et incité à la mise en place d'établissements scolaires et de services de santé de qualité. D'après certaines estimations, les dépenses de consommation devraient atteindre 2 100 milliards de dollars à l'horizon de 2025 et 2 500 milliards de dollars à l'horizon de 2030, contre 1 400 milliards de dollars en 2015<sup>28</sup>. L'implantation de chaînes internationales de vente au détail de produits de consommation en Afrique témoigne de la confiance que le monde porte à l'élan économique imprimé par la classe moyenne africaine.

54. La demande de biens et de services émanant de la nouvelle classe moyenne africaine peut susciter une croissance économique plus forte. C'est le marché continental potentiel sur lequel repose la réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine. D'après les estimations, la création d'un marché panafricain permettrait d'accroître le commerce intra-africain d'environ 52 %, ce qui donnerait lieu à une augmentation des exportations des produits manufacturés du continent<sup>29</sup>.

<sup>27</sup> Commission de l'Union africaine et OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable* (Paris, OCDE, 2022).

<sup>28</sup> Landry Signé, « Africa's consumer market potential: trends, drivers, opportunities, and strategies », Africa Growth Initiative (Brookings Institute, 2018).

<sup>29</sup> Angelle B. Kwemo, « The AfCFTA: the first step of a long marathon », Brookings Institute, 3 septembre 2019.

Actuellement, en moyenne, l'industrie manufacturière ne compte que pour environ 10 % du PIB total de l'Afrique, qui se trouve ainsi à la traîne par rapport à d'autres régions en développement. Toutefois, les dépenses interentreprises effectuées dans le secteur manufacturier en Afrique devraient atteindre 666,3 milliards de dollars à l'horizon de 2030, soit 201,28 milliards de dollars de plus qu'en 2015<sup>30</sup>. D'autre part, l'Afrique devrait devenir le prochain grand centre manufacturier du monde, ce qui pourrait lui faire suivre le même processus d'industrialisation et de développement que les pays d'Asie du Sud-Est et la Chine. Elle pourrait également capter jusqu'à 100 millions d'emplois à forte intensité manufacturière, qui devraient quitter ces pays à l'horizon de 2030<sup>31</sup>. Toutefois, la capacité de la Zone à provoquer une transformation structurelle en Afrique et donc à débloquer la croissance, à transformer la structure économique, à créer des emplois et à contribuer à l'atténuation de la pauvreté, est subordonnée à la résolution du triple paradoxe. Ce n'est qu'à cette condition que les pays africains pourront tirer le meilleur parti du commerce et de l'industrialisation et libérer le potentiel du capital humain du continent.

#### **IV. Activer les agents du changement : des systèmes nationaux solides**

55. Si les chocs extérieurs ont contribué à exacerber le triple paradoxe, les problèmes structurels auxquels se heurtent les pays africains dans les domaines du financement, de l'énergie et de la sécurité alimentaire ne sont pas le fait de chocs extérieurs récents. Ils sont la conséquence de décennies d'un sous-investissement chronique dans ces domaines, aggravé par l'absence de systèmes nationaux opérants.

56. Les systèmes nationaux sont constitués d'une combinaison de deux facteurs : les institutions, qui sont responsables de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques, et les cadres directifs et réglementaires, qui guident le travail des institutions publiques et garantissent la présence d'un environnement fiable et équitable. L'absence ou la faiblesse de l'un ou l'autre de ces facteurs se traduit par l'inefficacité des systèmes nationaux. En revanche, des systèmes nationaux efficaces favorisent l'instauration de la bonne gouvernance, comme indiqué dans l'objectif de développement durable n° 16. À cet égard, une analyse de l'état de la gouvernance renseigne sur la qualité des systèmes nationaux en Afrique.

57. La Fondation Mo Ibrahim évalue la gouvernance dans les pays africains sur une échelle de 0 à 100, 100 représentant des structures de gouvernance parfaitement fonctionnelles. Au cours de la période allant de 2012 à 2021, la note globale du continent s'est établie à 48,9, soit une légère amélioration de 1,1 point. Toutefois, durant les cinq dernières années de ladite période, l'amélioration s'est ralentie, ce qui laisse à penser que les améliorations constatées sont intervenues essentiellement en début de période. La dégradation du niveau de vie liée à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'aux troubles sociaux et à l'instabilité politique qui ont suivi est probablement l'une des causes de ce ralentissement. Toutefois, comme le montre la tendance de tous les indicateurs relatifs à la gouvernance, les institutions et les cadres réglementaires des systèmes nationaux africains n'ont pas encore atteint un niveau de développement susceptible de faciliter les réformes nécessaires à la prise en charge des paradoxes, et ce en raison d'une combinaison de facteurs externes et internes, y compris des

<sup>30</sup> Landry Signé, « The potential of manufacturing and industrialization in Africa: trends, opportunities, and strategies », Africa Growth Initiative (Brookings Institute, 2018).

<sup>31</sup> Irene Yuan Sun, « The world's next great manufacturing center: how Chinese investment is reshaping Africa », *Harvard Business Review*, vol. 95, n° 3 (mai-juin 2017).

facteurs historiques (voir [A/77/644-S/2022/959](#)). L'absence de catalyseurs explique la persistance de ces difficultés structurelles.

58. L'absence d'institutions opérantes et transparentes et de cadres réglementaires fiables a donné lieu à des déperditions de ressources et à la prise de décisions inefficaces en matière de dépenses, toutes choses qui n'ont pas permis aux pays africains de s'attaquer au paradoxe du financement et ont réduit la marge de manœuvre budgétaire dont ils disposaient, les empêchant ainsi d'évoluer vers la durabilité. L'absence d'une responsabilité effective concernant les mécanismes de recouvrement des recettes et de dépenses se traduit par une réduction de l'assiette fiscale, pousse l'activité économique en marge des régimes fiscaux et crée une dépendance à l'égard du secteur informel. L'absence d'une bonne gouvernance exacerbe les activités illicites, telles que la fraude fiscale, la corruption dans les pratiques commerciales et les flux financiers illicites en provenance du continent. La faiblesse des institutions mine la sécurité des droits de propriété, y compris les droits de propriété intellectuelle, et les fondements de l'état de droit. L'association de ces facteurs accroît la perception du risque, décourage la participation, aux activités socio-économiques, du secteur privé, dominé par les micro-, petites et moyennes entreprises, et éloigne des investissements indispensables en provenance de sources intérieures et extérieures.

59. L'opacité et l'imprévisibilité des cadres réglementaires sont particulièrement préjudiciables au secteur énergétique. Le fait de ne guère pouvoir mobiliser l'épargne nationale, les fonds de pension et les fonds souverains ou influencer des décisions d'investissement en faveur d'infrastructures énergétiques essentielles est directement lié à l'absence de processus de planification énergétique réalistes et de cadres réglementaires de long terme. Le caractère limité des investissements consacrés aux infrastructures énergétiques n'a pas permis aux pays africains de répondre aux besoins d'une population croissante, ce qui s'est traduit par la persistance du sous-développement dans certaines régions, des prestations de services publics réduites et le recours à des mesures réactives face aux chocs extérieurs tels que l'insécurité alimentaire et les crises et aléas climatiques. La détérioration des conditions socio-économiques accroît les inégalités, mine la cohésion sociale et constitue un risque pour la paix et la stabilité (voir [A/75/917-S/2021/562](#)). Investir dans la gouvernance constitue donc une étape nécessaire sur la voie de la réalisation d'un développement et d'une paix durables sur le continent. La gouvernance joue un rôle essentiel dans l'instauration de la confiance, qui est une condition indispensable à la mobilisation de ressources supplémentaires, appuyée par la mise en place d'environnements favorables à l'investissement.

## V. Conclusions et recommandations

60. **L'iniquité et le dysfonctionnement du système financier mondial ont exacerbé les difficultés qu'éprouve le continent à mettre en place des systèmes efficaces de mobilisation des ressources nationales. Les crises mondiales qui se succèdent et s'entrecroisent ont aggravé les faiblesses et les vulnérabilités du modèle de développement actuel en Afrique. À travers un réseau complexe de canaux macroéconomiques, commerciaux et financiers, les crises ont affecté les systèmes financiers, énergétiques et alimentaires du continent de différentes manières, notamment par la détérioration des positions budgétaires, le resserrement des conditions financières, la hausse des taux d'intérêt, la hausse des niveaux d'endettement et la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, qui finissent par alimenter les troubles civils et l'instabilité politique dans une grande partie du continent.**

61. Pour inverser cette situation, il faudra s'attaquer aux paradoxes des systèmes financier, énergétique et alimentaire par le truchement d'une chaîne de valeur génératrice s'appuyant sur des accords institutionnels solides qui joueront un rôle clé dans la libération du potentiel productif et créatif de la population jeune et croissante de l'Afrique. La numérisation peut contribuer pour beaucoup à la rationalisation des processus, à la réduction des coûts d'opportunité, à l'amélioration de l'intégration des marchés transfrontaliers, au renforcement des réseaux et à la promotion de la transparence et d'une plus grande efficacité dans la mobilisation et l'utilisation des ressources. À leur tour, ces améliorations renforceront la responsabilité effective des États vis-à-vis des citoyens et contribueront à rétablir la cohésion sociale et le sens de l'équité et du partage équitable des charges, créant ainsi les conditions d'un développement durable et de la paix sur le continent.

62. Pour atteindre cet objectif, il faudra, à court terme, s'employer d'urgence à jeter les bases qui permettront aux pays africains de tirer le meilleur parti des possibilités qu'offre le plan de relance des objectifs de développement durable, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. À cet égard, les recommandations suivantes sont formulées :

a) Les pays africains devraient s'employer en priorité à consolider des systèmes intégrés et performants de mobilisation des ressources nationales et à en faire des outils de réduction des risques liés à l'investissement dans les objectifs. Cette démarche exige que l'on améliore le recouvrement des recettes et l'efficacité des dépenses au moyen de la numérisation des processus financiers publics. Il s'agit également de mettre en place des cadres directifs et réglementaires équitables et fondés sur les objectifs, qui génèrent des flux et facilitent leur mobilisation, en jouant ainsi le rôle d'outils indispensables permettant d'accéder aux marchés des capitaux et de garantir la viabilité de la dette ainsi qu'un financement abordable et à long terme du développement ;

b) Les pays africains devraient accroître considérablement leur marge de manœuvre budgétaire à court terme en exploitant des sources de financement inexploitées ou sous-utilisées, telles que les marchés du carbone, les réserves de change, les fonds de pension et les envois de fonds ;

c) Les pays africains devraient débloquer le financement de l'énergie pour attirer les acteurs du secteur privé et mobiliser les fonds substantiels nécessaires à la concrétisation de l'accès à des services énergétiques durables pour tous. Il faudra, pour ce faire, instaurer un environnement favorable à l'investissement en mettant en place des systèmes de mobilisation des ressources nationales, des cadres réglementaires et un système d'harmonisation régionale opérants. Il s'agit également d'entreprendre des opérations de planification énergétique à moyen et long terme, qui permettront aux pays africains de tirer le meilleur parti de toutes les sources d'énergie disponibles, y compris celles liées à des technologies d'avant-garde et, en particulier, des infrastructures d'énergie renouvelable ;

d) Les pays africains devraient accroître l'offre d'une énergie fiable et durable afin de renforcer la productivité des systèmes alimentaires. À court terme, il s'agit de décupler l'exploitation de l'énergie au service de la production agricole. Il s'agit aussi de faire appel à des technologies qui contribueront à la pleine réalisation de l'adaptation au climat et du développement des processus agro-industriels ;

e) Les partenaires de développement de l'Afrique devraient renforcer leur appui aux politiques et aux capacités institutionnelles, afin de contribuer à la résolution des trois paradoxes. Il s'agit, pour ce faire, de consacrer au moins 10 % de l'aide publique au développement au renforcement des systèmes nationaux. Il s'agit également de faciliter le transfert de technologies et l'investissement dans les systèmes énergétiques et alimentaires en Afrique ;

f) La communauté internationale devrait s'attaquer aux inégalités présentes dans l'architecture financière mondiale, en vue de créer un environnement mondial qui permette aux pays africains d'entreprendre les réformes structurelles nécessaires à la résolution du triple paradoxe.

---